

A.N.P
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 243.560,00 euros
Siège social : 15, Rue Beauvau
13001 MARSEILLE
430 041 541 RCS MARSEILLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui lui a été soumise par le gérant.

En conséquence, la collectivité des associés décide d'affecter ce résultat qui se solde par un bénéfice d'un montant de 195 325 €, comme suit :

A titre de dividendes aux associés :200 000 EUROS ;

Du compte « Autres réserves » :(4 675) EUROS ;

Solde compte « Autres réserves » au 31/12/2025 :27 188 EUROS ;

A la suite de cette imputation, le compte « **Autres réserves** » présenterait le solde créditeur suivant :

Solde compte « Autres réserves » :22 513 EUROS ;

Après avoir pris acte du renoncement de Madame Karine TRAMIER à sa part au dividende le dividende par part sociale à verser aux associés serait de :

Pour les personnes morales :6,56 € ;

La collectivité des associés donne pouvoir à la Gérance pour mettre en paiement les dividendes au plus tard le 30/09/2026.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, la présente résolution indique que les montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des exercices précédents et les montants des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices, éligibles et non éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ainsi que les revenus distribués éligibles et non éligibles à cette réfaction, ont été les suivants :

Exercice clos	Dividendes	Eligibles à la réfaction	Non Eligibles à la réfaction
Le 31/12/2024	450 000 EUROS	0 EURO	450 000 EUROS
Le 31/12/2023	120 000 EUROS	0 EURO	120 000 EUROS
Le 31/12/2022	150.000 EUROS	0 EURO	144.704 EUROS

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Extrait certifié conforme par la Gérance


ANP
ASSURANCES
PLAISANCE
15, rue Beauvau - 13001 MARSEILLE
Tél. 33 (0)4 96 176 176
www.harrelcourtes.fr - plaisance@harrel-courtes.fr
SARL au capital de 243 560 € - ORIAS 07 000 391
RCS MARSEILLE B 430 041 541

Désignation de l'entreprise : SARL A.N.P.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 15 RUE BEAUVAU		13001 MARSEILLE	
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant ☐ *	
Numéro SIRET * 4 3 0 0 4 1 5 4 1 0 0 0 1 1			
		Exercice N, clos le, 31122025	
		N-1 31122024	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial		AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)		AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	
Participations		CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CC	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SARL A.N.P.		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :243 560.....)	DA	243 560	243 560	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	24 356	24 356	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	27 188	186 731	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	195 325	290 457	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	490 429	745 104	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		9 639	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	37 189	3 707	
	Instruments financiers à terme	DI			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 698	540	
	Dettes fiscales et sociales	DY	115 536	97 525	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 659 244	2 621 722	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 822 668	2 733 133		
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 313 096	3 478 237		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 822 668	2 733 133	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 313 096 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 2 447 620 euros** et un total **charges de 2 252 295 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 195 325 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

copie certifiée conforme

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

